STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 21 août 2013

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UNE EXTENSION DE L'AIDE PUBLIQUE FEDERALE POUR LES COMTES TOUCHES PAR LES INONDATIONS

La FEMA accède à la demande de l'Etat de New York pour une extension de l'aide pour les candidats potentiels des comtés déclarés sinistrés suite au 10 septembre

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que la FEMA a accepté la demande de l'Etat de New York d'une extension de l'aide publique pour les comtés touchés par les dernières inondations de fin juin/début juillet de cet été. Dans une lettre du 10 juillet au Président Obama, le Gouverneur a demandé une aide publique fédérale pour les comtés touchés par les inondations. Faisant suite aux évaluations préliminaires des dommages par la FEMA et le personnel de gestion des urgences local et de l'Etat travaillant en collaboration dans les comtés affectés, le Gouverneur Cuomo a présenté au Président des données qui ont démontré que les dégâts des infrastructures publiques avaient dépassé 32,7 millions de dollars, bien au-dessus du seuil de 26,7 millions de dollars par tête de l'Etat.

« Alors que nos communautés du Nord de l'Etat de New York se remettent encore des inondations dévastratrices récentes, je suis heureux d'annoncer que la FEMA a accepté notre demande d'allonger le délai des demandes de l'aide fédérale de plusieurs semaines », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Les administrations locales luttent suite à des dégâts d'infrastructures considérables, et continuent d'évaluer les dommages pour effectuer une demande d'aide. Ces fonds sont une aide plus que nécessaire pour les New Yorkais des zones touchées par les inondations, dans le cadre des efforts pour reconstruire plus solidement et mieux qu'auparavant. »

La FEMA a accédé initialement à la demande du Gouverneur pour rendre éligibles à l'aide publique les Comtés llegany, Chenango, Cortland, Delaware, Franklin, Herkimer, Madison, Montgomery, Niagara, Oneida, Otsego, et Warren le 12 juilletet plus tard a amendé la liste en y ajoutant les Comtés Broome, Chautauqua, Clinton et Essex le 26 juillet.

L'aide publique concerne les travaux d'urgence et la réparation ou le remplacement des installations endommagées par les inondations. Dans la lettre d'acceptation de la demande d'extension de l'Etat, le

Responsable de la reprise suite aux catastrophes et Responsable fédéral de la Coordination de la FEMA, Regis Phelan, a déclaré que l'acceptation était accordée « afin d'assurer que l'Etat aura l'opportunité de contacter des candidats potentiels et leur donner une chance d'effectuer une demande d'aide pour leur rétablissement suite aux dégâts causés par la tempête. »

Les organismes privés à but non lucratif fournissant ce qui est défini comme des services essentiels à la communauté peuvent également demander le remboursement des coûts supportés pour les travaux d'urgence effectués suite aux tempêtes.

Les établissements qui fournissent des services essentiels comprennent :

- Les hôpitaux et autres établissements de soins médicaux ;
- Les services de pompiers, de police et d'autres services d'urgence ;
- Les services publics d'énergie, d'eau et d'égouts ; et
- Les institutions d'enseignement.

Les organismes privés à but non lucratif qui fournissent ce qui est défini comme des services essentiels, de type gouvernemental, à la communauté peuvent aussi être éligibles à l'aide publique pour financer des travaux d'urgence. Les organismes privés à but non lucratif de cette catégorie doivent d'abord effectuer une demande de prêt auprès de l'Administration des petites entreprises (Small Business Administration) (SBA) (la demande d'aide publique peut être soumise simultanément ou avant la demande à SBA) : http://www.sba.gov/content/disaster-loan-program. Si le prêt est refusé, l'organisme privé à but non lucratif peut demander l'aide publique de la FEMA si une demande est en cours avec l'Etat.

Les établissements qui fournissent des services essentiels comprennent :

- Les librairies, les musées et les zoos ;
- Les centres communautaires ;
- Les prestataires de services et groupes de défense liés aux handicapés ;
- Les foyers d'accueil des sans-abri et établissements de réinsertion ; et
- Les centres pour les personnes âgées et hôpitaux de jour.

Pour effectuer une demande, un organisme privé à but non lucratif doit avoir une lettre de décision des services américains des impôts sur le revenu (Internal Revenue Service) ou apporter une autre preuve de l'Etat qu'il est un organisme privé à but non lucratif exerçant selon la loi de l'Etat.

Les formulaires de demande d'aide publique sont disponibles à : http://www.dhses.ny.gov/oem/recovery/.

Les candidats potentiels des administrations locales et autres candidats municipaux doivent contacter leur responsable des situations d'urgence de comté pour les directives sur la soumission d'une demande

d'aide publique. Pour plus d'informations sur l'éligibilité et les formulaires, visiter www.dhses.ny.gov/oem/recovery.

Les organismes privés à but non lucratif doivent remettre les demandes d'aide publique à la Division de la sécurité intérieure de l'Etat de New York et des services d'urgence (Division of Homeland Security and Emergency Services) (DHSESvia email à John Grubsick jgrubsick3@dhses.ny.gov, ou par fax au 518-322-4984.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur ww.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

French